

Leçon de grammaire

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **51 (1913)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-209290>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— Su dè Payerne.
 — Et tè, dzouveno?
 — Mè su dè Cressy.
 — Eh! bin, mè su dè Tsèseau!
 — Qui êtes-vous de Crissier? demandé l'hôte.
 — Je suis le fils de l'ancien assesseur Bussy.
 — Parbleu! je le connais bien. C'est l'ami de mon frère, le gros Vez, de Cheseaux.
 — Maréchal? lui dis-je.
 — Oui, tu le connais donc... »
 Et voilà nos trois Vaudois devisant longtemps dans la bonne vieille langue de nos pères.

Les vieilles chansons.

Couplets bachiques.

Ne soyons point ambitieux,
 Restons toujours tels que nous sommes;
 La gloire est faite pour les dieux,
 Les plaisirs sont faits pour les hommes.
 Amis, peut-on passer un jour
 Sans boire et sans faire l'amour?
 Chers amis, buvons à longs traits,
 Enivrons nos corps et nos âmes,
 Afin d'oublier nos procès
 Et les méchants tours de nos femmes.
 Amis, peut-on passer un jour
 Sans boire et sans faire l'amour.
 Un bon convive, un franc buveur,
 Aima toujours femme jolie.
 Ainsi, répétons tous en chœur,
 Le doux refrain de la folie.
 Amis, peut-on passer un jour,
 Sans boire et sans faire l'amour?

(Communiqué par Pierre d'Antan.)

L'AMPUTATION DU GRAND CONSET

L'opinion.

— Eh bien, Daniet, qu'est-ce que vous allez voter le 26, oui ou non?
 — Pour quoi vote-t-on?
 — Mais pour amputer le Grand Conset, pardi!
 — Ah! c'est le 26?... Oh! bien... on votera... Et vous?...
 — Moi?... Oh! moi... je sais pas... on est un peu comme le Grand Conset.
 — Comment, comme le Grand Conset?...
 — Mais oui, enfin, on est là...
 — On est là!... on est là!... Enfin, quoi, êtes-vous pour l'amputation où n'en êtes-vous pas?
 — Et vous?...
 — Y s'agit pas de moi; je vous demande ce que vous voulez faire.
 — Ah! pardon, c'est moi qui vous ai demandé le premier.
 — Qu'est-ce que vous m'avez demandé?
 — Si vous voterez oui ou non.
 — Le 28?
 — Non, le 26. Le vingt-six!
 — Le 26, ah! oui.
 — Vous voterez oui!
 — Non!
 — Ah! vous voterez non?
 — Qui est-ce qui vous ça dit?
 — Mais vous.
 — Comment, moi?
 — Mais oui. Je vous dis: vous voterez oui; vous me dites non. Ça fait donc que vous voterez non, le bon sens!
 — J'ai pas ça dit.
 — Enfin, là, irez-vous voter oui ou non?
 — Oui.
 — Eh! bien, c'est bon; c'est tout ce que je voulais savoir.
 — Que savez-vous?
 — Pardi! que vous voterez oui.
 — Mais non. Vous me demandez si j'irai voter le 26. Je vous ai répondu: oui.
 — Eh bien!
 — Eh bien, quoi? Ça veut dire que j'irai voter, voilà tout.
 — Ça fait qu'on peut pas savoir si vous voterez oui ou non.

— Pourquoi?
 — Parce que. On sait plus où on en est: vous dites non... vous dites oui...
 — Mais non!
 — Mais oui!

Un bon mouvement.

— Alo, Samuët, voilà qu'on va voter le 26 si on veut réduire le nombre des députés au Grand Conset.
 — Eh bien oui. Ça ne va pas tout seul, à ce qu'on dit?
 — Y paraît. Et pourtant y sont tous d'accord.
 — C'est peut-être pour ça que ça biaise.
 — Faut avouer qu'y en a bien un peu trop, de ces députés. Y sont 236.
 — Oué, c'est un peu beaucoup pour faire du bon ouvrage.
 — Seulement, le hic, c'est de savoir qui doit s'en aller.
 — Oh bien, ça veut assez s'arranger. Je suis sûr que quand y s'agira de choisir les candidats, y en aura plusieurs, de nos députés, qui diront aux électeurs:
 « Ecoutez, les amis, on vous remercie de la confiance dont on nous a honorés. On espère l'avoir méritée. Mais, à présent, y s'agit de diminuer le nombre des députés, y en a trop.
 » Eh bien, pour vous mettre à l'aise et vous épargner l'ennui d'un choix délicat, nous nous désistons.
 » Puisqu'il s'agit du bien du pays, c'est à nous, à qui vous avez confié l'honneur de présider à sa destinée, de donner le bon exemple, en faisant sur l'autel de la patrie, le sacrifice de notre mandat. »
 — Vous croyez?... Hum?... Oh! c'est sûr que ça simplifierait bien les choses. Mais?... mais?...
 J. M.

Vie et théâtre. — Comédie pour comédie, mieux vaut souvent le spectacle que se joue devant la rampe des théâtres, que celui qui étale effrontément ses cruautés, ses injustices, ses hypocrisies, ses turpitudes sur les fragiles tréteaux où trône la société humaine. Les imaginaires victimes du premier ressuscitent au baisser du rideau; le second ne laisse presque toujours après lui que ruines et que deuils irréparables. — A. N.

L'ACREPIA A ABRAN L'ABONDANCÈ

(Patois du district de Grandson.)

ABRAN l'Abondancè avai lo diablo por allà à l'acrepia. Achetò què l'avai apèçu na laivra cauquè pâ, prenai son fuzi, què sè demontàvè in trai bets, forràvè lè bets din sè catsèttè, et lo voailè, dù la tchattè d'la né, qu'allàvè atteintrè sa laivra à passàdzo, dai duvé z'heurè dè tin, assètà su'na pieura, sin budzi. Quand l'avai zu d'la tsansè, nè reubliàvè pas dè lo racontà; dai iàdzo, è rappednai oncouèra, commin font tu lè tsacheux. Ein vouaitè ièna dai chonnè; et creïo mardieu què l'est vretàblia, por cin què l'est rudo bin contaïè:
 « On devè lo né, i'été zallà à l'acrepia in dessu dai Tsan-Retsà, iò i'avè vu què'na laivra vèniai quasimint totè lè né sè patèrà. l'arrindzo 'na saula avouè duvé pieurè pliattè, dèrrai on bos-sènèt dè tieudra, iò i'été bin catsi. Liai su rèchtà, mè flo, invèron è n'heura; et vouaitè què mè vint à fi dè posà mè tsaussè. Ma lai quiet? nè poiè plie rinvouè. Mè débotèno à la couaitè; pouso mon fuzi, tot armà, à flian dè mè. Mais, i'été à peina posà què i' odio fèrfouèlli d'amont dè mè. C'étaï ma tonnerre dè laivra! l'apouègno mon fuzi; mè laivo; è mèro et... flia! vouaitè ma laivra què fà cauquè zèdvèttàvè, et què vint rebattà à mè pi! Ma fai, nè l'ai pas ramassàvè, me repodso in mè sondzin: « Ora, Abran, tè peux cacà à tè n'èzè! »

† L'affât.

Confiance. — Vous qui connaissez X..., dites-moi si l'on peut avoir confiance en lui.

— Oh! certainement! Je lui confierais ma vie sans hésiter.

— Je ne vous parle pas de ça. Lui confieriez-vous quelque chose qui ait de la valeur?

Inquiétude. — Je suis très inquiet; il pleut et ma femme est sortie sans parapluie.

— Bah! elle se réfugiera bien dans quelque magasin...

— C'est justement ce qui me rend inquiet.

Leçon de grammaire. — Dis, m'man, « j'ai aimé », quel temps c'est-il?

— C'est du temps perdu.

DRAPEAUX ET COCARDES

Sous le titre de *Livrées, cocardes et drapeaux des cantons suisses*, notre ami et collaborateur, M le Dr René Meylan, a publié, dans le *Drapeau suisse*, une série d'articles fort intéressants. Voici ce qu'il dit, entre autres, des insignes des quatre cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et de Genève.

Canton de Vaud.

Vert et blanc, fraîches couleurs,
 Espérance et Pureté,
 Parlez, parlez à nos cœurs
 De Patrie et Liberté.

Ces vers peu lapidaires, mais gracieux, d'un poète du cru, nous disent les couleurs du canton de Vaud... si beau. On peut les voir sur les poteaux indicateurs des routes, sur les volets des bâtiments de l'Etat, etc.

La cocarde est verte au centre avec cercle extérieur blanc.

L'huissier est vêtu d'un manteau vert avec pèlerine blanche et col vert. Tous les huissiers vaudois sont armés (!) d'un maigre sceptre datant de 1830, simple jonc peint en vert avec une boule d'ivoire au sommet; autour du jonc s'enroule un cordon de soie vert et blanc avec glands. Ce sceptre doit représenter un cep, autour duquel s'enroule de la vigne.

Le drapeau est divisé horizontalement en deux parties, une supérieure blanche, une inférieure verte, reproduisant ainsi l'écusson cantonal.

Le vert fut dès 1798 la couleur choisie comme signe de ralliement par les Vaudois.

Avec ce canton apparaît la couleur verte, que l'on ne constate auparavant ni comme émail sur les armoiries, ni comme couleur des drapeaux des cantons les plus anciens. C'est que le vert était la couleur aimée des partisans du nouvel état de choses. On était en 1803 et l'on se souvenait que la veille de la prise de la Bastille, le peuple assemblé sous les marronniers du Palais-Royal, à Paris, avait adopté, sur la proposition de Camille Desmoulins, « le vert, couleur de l'espérance comme signe de ralliement. L'orateur attacha une feuille d'arbre à son chapeau, tout le monde l'imita, les maronniers du palais furent presque dépouillés de leurs feuilles, » dit Mignet.

Dès lors les patriotes, dans le canton de Vaud surtout, arborèrent cette couleur avec tant d'ostentation, que les Bernois la déclarèrent séditionneuse.

St-Gall avait déjà adopté cette couleur.

Le citoyen Bergier-Lemaire écrivait, dans une lettre à La Harpe, le 24 janvier 1798: « La proclamation de Ménard et Desportes a produit tout l'effet que nous attendions. Arrivée hier à 7 h., demi-heure après elle a été connue de toute la ville, et aussitôt la cocarde verte a été placée sur plusieurs chapeaux couvrant des têtes influentes. Ce matin, le Deux-Cents en corps s'en est paré et a été imité par la généralité des citoyens. »